



République Française

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026/AVR/030	OBJET : MAJORATION DE 15 % AU TITRE DES COMMUNES CHEFS LIEUX DE CANTON DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS AU MAIRE ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS
<u>Date du conseil municipal</u> 09/04/2026	
<u>Date de la convocation</u> 02/04/2026	
<u>Date de l'affichage</u> 02/04/2026	

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Clotilde LAGOUTTE, Maire, en suite des convocations adressées le deux avril deux mille vingt-six.

Étaient présents :

Clotilde LAGOUTTE, Maire

Abdelhakim LACHHAB, Maureen BONNET-KHOULDI, Michel BILLOUT, Pascale DESPLATS, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Voahangy HUÉ, Mohamed NOURO, Sylvie GALLOCHER, Maires-adjoints.

Julien BOUDET, Ijou HAMMOUTI, Dramane TRAORE, Mohammed KHERBACH, Prescilia HENRY, Lucie BOURELY, Romaine BOKASSA-KIBOZI, Adama OUATTARA, Catherine MOLINA, José MORILLA, Frédérique HOUREUX, Gérard ESNAULT, Pascal BOURGET, Nolwenn LE BOUTER, Fabrice HOULIER, Catherine LORMANN-D'HOKER, Jules NOUGA NOUGA, Isabelle WALCZYNSKI, Stéphane MOLINES, Angélique RAPPAILLES, Conseillers municipaux.

Maureen BONNET-KHOULDI a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260415-DEL-2026-030-2-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

DELIBERATION

OBJET : MAJORATION DE 15 % AU TITRE DES COMMUNES CHEFS LIEUX DE CANTON DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS AU MAIRE ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 à L 2123-24-1 et R2123-23

VU la délibération du conseil municipal 2026/MARS/024 en date du 20 mars 2026 fixant à huit le nombre d'adjoints au maire,

CONSIDERANT que la commune est chef-lieu de canton,

CONSIDERANT qu'il convient de délibérer distinctement sur l'application de la majoration de 15 % au titre de chef-lieu de canton aux indemnités de fonction du maire, des adjoints au maire et des conseillers délégués,

VU le budget communal,

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'**UNANIMITE** par 29 voix **POUR**

ARTICLE 1 : Dit que les montants des indemnités de fonction du maire, des adjoints au maire et des conseillers délégués seront augmentés de la majoration de 15 % au titre des communes chefs-lieux de canton.

ARTICLE 2 : Dit que la majoration de 15% s'applique à l'indemnité octroyée pour le maire, les adjoints au maire et les conseillers délégués comme suivant :

Membres du conseil municipal	Fonction	% de l'indice brut terminal	Montant brut indicatif hors majoration	Montant de la majoration de 15%
LAGOUTTE Clotilde	Maire	58,3%	2396,43€	359,46€
LACHHAB Abdelhakim	1 ^{er} adjoint au Maire	11,78%	484,22€	72,63€
BONNET-KHOULDI Maureen	2 ^{ème} adjoint au Maire	11,78%	484,22€	72,63€
BILLOUT Michel	3 ^{ème} adjoint au Maire	11,78%	484,22€	72,63€

Accusé de réception en préfecture
077-217703274-20260415-DEL-2026-030-2-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

DESPLATS Pascale	4 ^{ème} adjoint au Maire	11,78%	484,22€	72,63€
TCHIKAYA Guy- Bertrand	5 ^{ème} adjoint au Maire	11,78%	484,22€	72,63€
HUE Voahangy	6 ^{ème} adjoint au Maire	11,78%	484,22€	72,63€
NOURO Mohamed	7 ^{ème} adjoint au Maire	11,78%	484,22€	72,63€
GALLOCHER Sylvie	8 ^{ème} adjoint au Maire	11,78%	484,22€	72,63€
OUATTARA Adama	1 ^{er} conseiller municipal délégué	7,10%	291,85€	43,78€
MOLINA Catherine	2 ^{ème} conseiller municipal délégué	7,10%	291,85€	43,78€
TRAORE Dramane	3 ^{ème} conseiller municipal délégué	7,10%	291,85€	43,78€
HOUREUX Frédérique	4 ^{ème} conseiller municipal délégué	7,10%	291,85€	43,78€
ESNAULT Gérard	5 ^{ème} conseiller municipal délégué	7,10%	291,85€	43,78€
HAMMOUTI Ijou	6 ^{ème} conseiller municipal délégué	7,10%	291,85€	43,78€
MORILLA José	7 ^{ème} conseiller municipal délégué	7,10%	291,85€	43,78€
BOUDET Julien	8 ^{ème} conseiller municipal délégué	7,10%	291,85€	43,78€
BOURELY Lucie	9 ^{ème} conseiller municipal délégué	7,10%	291,85€	43,78€
KHERBACH Mohammed	10 ^{ème} conseiller municipal délégué	7,10%	291,85€	43,78€
BOURGET Pascal	11 ^{ème} conseiller municipal délégué	7,10%	291,85€	43,78€
HENRY Prescilia	12 ^{ème} conseiller municipal délégué	7,10%	291,85€	43,78€
BOKASSA- KIBOZI Romaine	13 ^{ème} conseiller municipal délégué	7,10%	291,85€	43,78€

Accusé de réception en préfecture
077-247703274-20260415-DEL-2026-030-2-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

ARTICLE 3 : Dit que les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.


La Maire
Clotilde LAGOUTTE


Le secrétaire de séance

Maureen BONNET-KHOULDI


Certifié exécutoire compte-tenu de
la télétransmission en Sous-Préfecture
le **14 MARS 2026**
Et de la transmission ou notification et de la
publication le **14 MARS 2026**
La Maire,

Clotilde LAGOUTTE


Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
077201703271-20260415-DEL-2026-030-2-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026